

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 8 MAI 2017, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^È RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : William Hogan
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 5 : Marc-Henrick Blanchette

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 03.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS POUR LES PÉRIODES DU 10 MARS 2017 AU 21 AVRIL 2017 ET DU 22 AVRIL 2017 AU 3 MAI 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2017.
7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.

9. RÈGLEMENT 17-374 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE M DU RÈGLEMENT 99-293 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
 - A) ACCEPTATION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 17-374.
 - B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-374.
10. RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.
11. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point suivant :

- A) COTISATIONS ANNUELLES À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE - VILLE : 641,10 \$, TAXES INCLUSES, ET CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK : 455,30 \$, TAXES INCLUSES.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 avril 2017 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 avril 2017 soit et est par les présentes accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS POUR LES PÉRIODES DU 10 MARS AU 21 AVRIL 2017 ET DU 22 AVRIL 2017 AU 3 MAI 2017, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, soumet pour approbation des membres du Conseil, les bordereaux des déboursés pour la période du 10 mars 2017 au 21 avril 2017 et du 22 avril 2017 au 3 mai 2017 excluant les dépôts-salaires, qui s'élèvent à 72 396,46 \$ pour la période du 10 mars 2017 au 21 avril 2017 et à 40 554,88 \$ pour la période du 22 avril 2017 au 3 mai 2017.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les bordereaux des déboursés pour les périodes du 10 mars 2017 au 21 avril 2017 et du 22 avril 2017 au 3 mai 2017, excluant les dépôts-salaires, soient et sont acceptés sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1 à 52 ainsi que le prélèvement 22 confirment le paiement des déboursés pour la période du 10 mars 2017 au 21 avril 2017 et totalisant le montant de 72 396,46 \$.

Les chèques 53 à 86 confirment le paiement des déboursés pour la période du 22 avril 2017 au 3 mai 2017 et totalisant le montant de 40 554,88 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2017.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2017 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2017 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 avril 2017 : 990 531,14 \$

Dépenses :

Au 30 avril 2017 : 487 703,39 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2017 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de madame Nathalie Dumais, directrice Santé mentale Québec relativement à la Semaine nationale de la santé mentale 2017.

- 02. Lettre de monsieur Robert Bédard, sous-ministre adjoint au loisir, au sport et à l'aide financière aux études relativement à la Semaine nationale du sport et de l'activité physique.
- 03. Lettre de madame Vicky Lizotte, directrice du Service de l'information financière et du financement relativement au règlement 17-372 de la Ville de Murdochville.
- 04. Copie conforme d'un courriel de monsieur Gaétan Lelièvre, député de Gaspé, transmis à monsieur Louis Bélanger du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, relativement à la problématique aux intersections de la Route 198 avec la 5^e Rue et l'avenue Miller.
- 05. Lettre de monsieur Michel St-Pierre, coordonnateur de la Société nationale Gaspésie - Les Îles, relativement à l'aide financière du Mouvement national des Québécoises et Québécois versée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales.

9. RÈGLEMENT 17-374 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE M DU RÈGLEMENT 99-293 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

A) RÉSOLUTION 17-040 - ACCEPTATION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT 17-374 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE M DU RÈGLEMENT 99-293 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la lecture du règlement 17-374 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE M DU RÈGLEMENT 99-293 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - soit et est acceptée.

B) RÉSOLUTION 17-041 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-374 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE M DU RÈGLEMENT 99-293 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 17-374 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE M DU RÈGLEMENT 99-293 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - soit et est adopté.

10. RÉSOLUTION 17-042 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT la liste de recommandations déposée par le comité de contribution volontaire pour

l'octroi d'un don provenant de
l'enveloppe 2016.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
WILLIAM HOGAN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie
éolienne du Mont Copper le versement des sommes
suivantes :

- Club de Golf de Murdochville (assurances) :
500,00 \$
- Relais pour la vie : 250 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie
éolienne du Mont-Miller le versement des sommes
suivantes :

- Club de golf de Murdochville (assurances) :
500,00 \$
- Relais pour la vie : 250 \$

11. AFFAIRES NOUVELLES.

- A) RÉOLUTION - 17-043 - COTISATIONS ANNUELLES À
L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA
GASPÉSIE - VILLE : 641,10 \$, TAXES INCLUSES, ET
CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK : 455,30 \$, TAXES
INCLUSES.

CONSIDÉRANT les factures 27451 et 27709
couvrant le paiement de la
cotisation annuelle de
l'Association touristique
régionale de la Gaspésie -
Ville : 641,10 \$, taxes
incluses, et Centre de plein air
du lac York : 455,30 \$, taxes
incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARC-
HENRICK BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le paiement des factures 27451 et
27709 couvrant le paiement de la cotisation
annuelle de l'Association touristique régionale
de la Gaspésie - Ville : 641,10 \$, taxes
incluses, et Centre de plein air du lac York :
455,30 \$, taxes incluses.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du
maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

13. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à
19 h 34.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

JEAN-PIERRE CASSIVI
Directeur général
et greffier